



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **4 avril 2011**

Délibération n° 2011-2124

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon - La Mulatière - Oullins

objet : Etude préalable pour la définition d'un plan de gestion et de mise en valeur dans le cadre de la mise en place d'un Projet nature Yzeron aval

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

Séance publique du 4 avril 2011**Délibération n° 2011-2124**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon - La Mulatière - Oullins

objet : **Etude préalable pour la définition d'un plan de gestion et de mise en valeur dans le cadre de la mise en place d'un Projet nature Yzeron aval**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'espace naturel de la Ceinture Verte de Sainte Foy Lès Lyon (n° 40) est inscrit à l'inventaire des espaces naturels sensibles du département et à l'inventaire des sites d'intérêt écologique de la Communauté urbaine. Le Département a déjà acheté 22 hectares dans ce site, via la Taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS).

Dans le cadre d'échanges avec les communes et le Département du Rhône, il a été déterminé que les usages et aménagements de cet espace naturel pourraient concilier la préservation de la nature et de sa biodiversité, et l'ouverture au public. Les grands principes d'aménagement devraient permettre d'harmoniser différentes échelles avec l'insertion dans un réseau de promenade plus vaste vers d'autres sites (bords du Rhône, Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), etc.) et avec les autres pôles des communes de Sainte Foy Lès Lyon, La Mulatière et Oullins.

Afin de déterminer précisément tous ces objectifs à travers des actions concrètes, il convient de lancer une étude de définition du plan de gestion et de mise en valeur sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon. Cette étude passant par une phase de diagnostic de cet espace naturel définira un plan de gestion favorable au maintien de la biodiversité du site et permettra de programmer un ensemble d'actions facilitant l'accès de la population à cet espace de façon compatible avec la préservation de la biodiversité.

S'agissant d'un espace naturel sensible, le département du Rhône pourrait être le partenaire de la Communauté urbaine et des communes pour l'aménagement, la préservation et la mise en valeur de ce site. En effet, le département du Rhône était déjà intervenu sur ce site, avec notamment la mise en place d'une zone de préemption dont le principe avait été approuvé par la Communauté urbaine de Lyon, par délibération du 29 mars 2004. Cet espace avait été exclu du moratoire instauré par le département lors du lancement de la révision de sa politique départementale de mise en valeur des espaces naturels sensibles.

Aussi, il est proposé de solliciter le département du Rhône pour une participation à hauteur de 50 % pour une étude de mise en œuvre estimée à 59 900 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve, dans le cadre des projets nature, le lancement d'une étude préalable de définition d'un plan de gestion et de mise en valeur du Projet nature Yzeron aval.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès du département du Rhône une participation d'un montant de 29 950 € TTC, soit 50 % du montant estimé à 59 900 € TTC, pour l'étude du Plan de gestion et de mise en valeur du Projet nature Yzeron aval,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - comptes 617 800 - fonction 833 - opération 2010.

4° - La recette correspondante sera encaissée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 747 300 - fonction 833 - opération 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.